



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 mai 2019 à 18 heures 30
Sous la Présidence de M. René DROUIN, Maire

Etaient présents à l'ouverture de la séance : Mmes-MM. René DROUIN, Roger TIRLICIEN, Virginie CISAMOLO, Franck ROVIERO, Pierre PANAROTTO, Jacqueline COR, Fabienne ALBIOL, Gérard BARNABA, Florence FALETIC, Catherine WIRTH, Laurence VALLORTIGARA, Florence PANAROTTO, Emilie THIBO, Doris BARTOLETTI, Marianne CONTESE, Fatima KHACHEI.

M. Denis FOERTSCH donne procuration à Mme CISAMOLO Virginie
Mme Laura CHRISTMANN donne procuration à Mme Fabienne ALBIOL
Mme Danièle GRABBER donne procuration à Mme Marianne CONTESE
M. Salvatore LACAVA donne procuration à M. René DROUIN
M. René MOLINARI donne procuration à M. Roger TIRLICIEN
M. Michel SUMERA donne procuration à Mme Florence PANAROTTO

Absent(e)s : Mme et MM, Virginie DI GIANDOMENICO, David FANTONI, Rabah ZEBBAR, Lokmane BENABID.

Affichée en mairie le 03.05.2019

Transmis en Sous-Préfecture le 03.05.2019

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02.05.2019**

- **Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 02.05.2019**
- **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10.04.2019**

Point n° 7-1-43

Objet : Vote du budget primitif 2019 – budget principal

Rapporteur : René DROUIN

Point n° 7-1-43

Objet : Vote du budget primitif 2019 – Budget PRINCIPAL

Rapporteur : René DROUIN

Considérant que dans le budget Principal 2019 voté par délibération n° 7-1-24 en date du 10 avril 2019, les prévisions de dépenses de la section de fonctionnement comportent un article budgétaire (article 6761) qui ne doit jamais figurer au budget, tout comme l'article 192 en recettes d'investissement, lui aussi proscrit en prévision, les opérations relatives à la constatation d'une plus-value ou d'une moins-value sur cession d'immobilisation étant exclusivement décrites en exécution budgétaire,

Il convient de supprimer les dites prévisions et de rééquilibrer les deux sections du budget.

C'est pourquoi,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- De retirer la délibération n° 7-1-24 du 10.04.2019,
- De voter le budget primitif de l'exercice 2019 du budget PRINCIPAL comme suit :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses | 4.416.596,17 € | 8.826.375,89 € |
| Recettes | 4.416.596,17 € | 8.826.375,89 € |

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuvre-Grande, le 03.05.2019
Le Maire
René DROUIN